

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 MAI 2013

- n° 91 de M. Vincent Jacquat (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 23 cosignataires demandant au Conseil communal la création d'une commission des affaires économiques

M. Vincent Jacquat (PLR) résume le postulat ci-après :

"Les milieux et acteurs économiques contribuent à l'attractivité, à la convivialité et à la qualité de vie de Fribourg. Alors que de nombreuses décisions politiques affectent directement ces milieux, ceux-ci ne sont pas ou peu consultés. Il est donc nécessaire de prendre en compte les intérêts des milieux économiques lors de décisions communales (par exemple aménagement, taxes et redevances, etc.).

Selon l'article 20 du règlement fixant l'organisation générale de la ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal, le Conseil communal peut désigner des commissions chargées d'étudier un objet et d'émettre des préavis (en accord avec l'article 67 LCo).

Le groupe PLR demande la création d'une commission des affaires économiques, dont les membres sont issus de milieux économiques ou de leurs représentants."